

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 9 août 2021 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine, mesdames les conseillères Carmen Marquis et Julie Quintin et messieurs le conseiller Christian Caron et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Émilie Garneau était absente

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2021-08-98

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
Et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2021-08-99

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2021 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil.

Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des demandes d'approbation référendaire du règlement URB-09 relatif aux usages conditionnels

M. Vincent Lévesque Dostie dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des demandes d'approbation référendaire du règlement URB-09 relatif aux usages conditionnels ayant eu lieu du 19 juillet 2021 au 2 août 2021.

N'ayant reçu aucune demande valide, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2021-08-100

Adoption du second projet de règlement numéro URB-05.10 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro URB-02, le règlement de lotissement numéro URB-04 ainsi que le règlement de zonage numéro URB-05 afin de modifier les modalités applicables à certaines zones forestières et récréatives

Il est proposé par Mme Julie Quintin
et unanimement résolu :

Que le second projet de règlement numéro URB-05.10 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro URB-02, le règlement de lotissement numéro URB-04 ainsi que le règlement de zonage numéro URB-05 afin de modifier les modalités applicables à certaines zones forestières et récréatives soit adopté.

2021-08-101

Approbation du règlement numéro 38-2021 décrétant un emprunt d'une somme de 1 042 841 \$ sur une période de vingt (20 ans) en vue de la réalisation des travaux de construction d'un garage pour entreposer et entretenir les camions de collecte de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

Attendu que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

Attendu que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a fait l'acquisition en 2021 de quatre (4) camions à chargement latéral pour la collecte des matières organiques et un (1) camion à chargement arrière pour la collecte des déchets encombrants;

Attendu que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf recevra d'ici la fin de l'année 2021 dix autres (10) camions à chargement latéral pour la collecte des déchets et des matières recyclables;

Attendu que pour entreposer et entretenir l'ensemble de tous les camions de collecte afin que ceux-ci aient une durée de vie plus durable, et ainsi, favoriser des économies en main-d'œuvre et en réparations prématurées, la Régie souhaite réaliser des travaux de construction d'un nouveau garage;

Attendu que les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil municipal au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par la secrétaire-trésorière de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban approuve le règlement numéro 38-2021 décrétant un emprunt d'une somme de 1 042 841 \$ sur une période de vingt (20 ans) en vue de la réalisation des travaux de construction d'un garage pour entreposer et entretenir les camions de collecte de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

2021-08-102

Travaux de rechargement – Mandat au service des travaux publics

Il est proposé par Mme Julie Quintin
et unanimement résolu :

Que le service des travaux publics soit autorisé à procéder à des travaux de rechargement de certains chemins de gravier, pour une dépense d'environ 40 000 \$.

2021-08-103

Demande de dérogation mineure – M. Albert Châteauvert

Considérant que M. Albert Châteauvert est propriétaire du lot 5 021 933 du cadastre du Québec, sur lequel est construit un chalet;

Considérant que M. Albert Châteauvert désire construire deux bâtiments complémentaires d'une superficie totale de 131 mètres carrés sur son terrain;

Considérant que le règlement prévoit deux normes à respecter pour la superficie des bâtiments complémentaires sur son terrain, soit un maximum de 180 mètres carrés total, de même qu'un maximum de 130 % du bâtiment principal, superficie établie à 122 mètres carrés dans le cas présent;

Considérant que le projet de M. Albert Châteauvert respecte le maximum global établi au règlement;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation mineure demandée.

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Quitin et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accorde une dérogation mineure à M. Albert Châteauvert pour la construction de bâtiments complémentaires d'une superficie totale de 131 mètres carrés sur le lot 5 021 933.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondances

Solde au compte chèque et solde de la marge de crédit.

En date du 9 août 2021, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 156 308.17 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2021-08-104

Comptes à payer – Juillet 2021

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
ANNULE	9502	0.00 \$
STEPHANE MARCOTTE	9510	1 004.99 \$
EDUCAZOO (SORTIES CAMP JOUR)	9511	327.68 \$
AGI INC.	9512	224.97 \$
CAPSA	9513	96.01 \$
CENTRE ROUTIER ST-MARC	9514	672.08 \$
CERF VOLANT DE PORTNEUF	9515	50.00 \$
CINEMA ALOUETTE (SORTIES CAMP JOUR)	9516	1 320.50 \$
CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF	9517	316.78 \$
COUPONS CHEZ ALINE	9518	6.90 \$
CPU DESIGN	9519	195.64 \$
CRACKPOT CAFE (SORTIES CAMP JOUR)	9520	683.53 \$
DERY TELECOM	9521	48.87 \$
ENGLOBE	9522	4 364.49 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE	9523	504.70 \$
FQM	9524	272.50 \$
FROMAGERIE DES GRONDINES (SORTIES CAMP JOUR)	9525	62.09 \$
GARAGE LEDUC ET TROTTIER LTEE	9526	395.51 \$
MARTIAL GERMAIN	9527	300.00 \$
G.G. REFRIGERATION	9528	5 265.86 \$
GOULET, ALAIN(CELL.+ VOIRIE)	9529	96.01 \$
GRENON, BRIGITTE	9530	100.00 \$
LE GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	9531	167.79 \$
HAMELIN, JEAN (DEPLAC. FORMATION)	9532	26.50 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	9533	480.00 \$
JULIEN VACHON CHOCOLATS (SORTIES CAMP JOUR)	9534	91.01 \$
EUROFINS ENVIRONEX	9535	931.59 \$
LA LIBRAIRIE DONNACONA	9536	657.03 \$
MANACTION	9537	414.49 \$
ALIMENTATION DUSABLON	9538	162.33 \$

MATERIAUX AUDET	9539	958.97 \$
CMP MAYER	9540	5 928.40 \$
MESSAGERIE WISEMAN	9541	39.67 \$
MEUNERIE DYNAMIX	9542	111.50 \$
PERRON, MARIO	9543	100.00 \$
PETITCLERC, ANNE-SOPHIE	9544	54.34 \$
PHIL ENTREPRISES	9545	1 149.75 \$
RABAIS CAMPUS	9546	170.34 \$
REGIE REGIONALE	9547	45 563.22 \$
RESEAU BIBLIO	9548	45.71 \$
SCIAGE DE BETON GRAVEL	9549	431.16 \$
SIGNOPLUS	9550	2 326.34 \$
SPORTS-INTER PLUS	9551	178.11 \$
SPORTS PLUS ST-CASIMIR	9552	117.89 \$
TESSIER RECREO-PARC	9553	2 311.00 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	9554	5 131.41 \$
STEPHANE MARCOTTE	9555	2 292.88 \$
VILLE DE DONNACONA	9556	60.00 \$
VILLE DE PORTNEUF	9557	567.33 \$
VOHL	9558	101.69 \$
XEROS CANADA	9559	762.99 \$
GIRARD, ALEX	9560	491.27 \$
	DAS Prov.	8 320.20 \$
	DAS Fed.	3 271.56 \$
	TéluS	1 463.85 \$
	Hydro Québec	1 259.67 \$
	Eko	1 788.08 \$
	Visa	2 114.53 \$
	REER	2 257.24 \$
	ADT	294.10 \$
	Salaire	32 304.72 \$
	TOTAL:	141 207.77
		\$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2021-08-105

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h40.

Deny Lépine,
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »